



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

E.130

**RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE ET RNIS
EXPLOITATION, NUMÉROTAGE,
ACHEMINEMENT ET SERVICE MOBILE**

**CHOIX DES SERVICES TÉLÉPHONIQUES
SUPPLÉMENTAIRES LES PLUS UTILES
ET LES PLUS SOUHAITABLES**

Recommandation UIT-T E.130

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation E.130 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule II.2 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation E.130

CHOIX DES SERVICES TÉLÉPHONIQUES SUPPLÉMENTAIRES LES PLUS UTILES ET LES PLUS SOUHAITABLES

1 Considérations générales

Les critères de choix des services supplémentaires les plus adéquats à mettre en œuvre dépendent essentiellement des conditions propres à chaque pays. La présente Recommandation n'indique que des lignes directrices qui doivent être soigneusement évaluées par chaque Administration.

La liste des services supplémentaires (voir supplément n° 1 à la fin du présent fascicule), dans laquelle sont définis un certain nombre de services, pourrait servir de base à la réalisation d'un tel choix. L'objet du supplément n° 1 est simplement de fournir des éléments d'information concernant les services supplémentaires qui y figurent, afin de donner aux Administrations une idée générale de la nature de ces services. Le § 1 du supplément traite des services considérés comme ayant des implications au plan international et s'efforce de définir ces implications pour chacun des services considérés. Le § 2 traite des services considérés comme n'ayant pas d'implications au plan international. L'appendice I traite des services qui ne sont pas considérés comme supplémentaires.

L'expérience acquise concernant ces services par les Administrations qui ont déjà utilisé certains d'entre eux est indiquée dans cette liste sous la forme d'observations et de données de commercialisation.

2 Points à considérer dans le choix du service supplémentaire le plus utile et le plus souhaitable

2.1 Possibilités de commercialisation

2.1.1 Importance des besoins de l'utilisateur

- dans quelle mesure l'utilisateur a-t-il besoin du service?
- le service résout-il réellement le problème de l'utilisateur?

2.1.2 Dimension prévisible du marché

- quel nombre d'utilisateurs peut-on prévoir?
- existe-t-il des produits ou des services de remplacement?
- y aura-t-il une limitation du marché imposée par la concurrence?

2.1.3 Acceptation par l'utilisateur du point de vue "facteurs humains"

- intelligibilité du contexte du service,
- procédures qui influent sur la facilité de compréhension, de manipulation et de numérotation.

2.1.4 Sensibilité de l'utilisateur au prix

- limite prévue des taxes à appliquer à chaque service ou pour l'ensemble des services les plus courants appelés à être utilisés par l'abonné moyen. (Le taux mensuel des taxes appliquées dans le service téléphonique normal pourrait servir de référence.)

2.1.5 Rapport coût/avantages du point de vue de l'Administration

2.2 Aspects relatifs à la mise en place du service

2.2.1 Conditions techniques

- le réseau actuel sera-t-il influencé par la surcharge de trafic causée par le nouveau service?

2.2.2 *Conséquences sur le plan de la réglementation*

- conflits dans la réglementation actuelle,
- problèmes concernant la sauvegarde du secret.

2.2.3 *Aspects relatifs à la taxation*

- système de taxation (par exemple, sur la base de l'utilisation effective ou sous forme de location).

2.2.4 *Implications internationales*

3 Aspects fondamentaux de la réalisation

Trois solutions techniques différentes peuvent être envisagées lorsque des services supplémentaires sont mis à la disposition des abonnés:

- 1) extension ou modification du logiciel et/ou du matériel dans les réseaux publics (à l'exclusion des terminaux),
- 2) installation de terminaux téléphoniques spéciaux,
- 3) combinaison des solutions 1 et 2.

A titre d'indication, les aspects ci-après peuvent être pris en considération:

- certains services ne peuvent être réalisés que par la solution n° 1 ou 3; en pareil cas, la solution n° 3 offrira une meilleure qualité de service aux abonnés, du fait de la possibilité d'une manipulation améliorée. Cette amélioration peut être obtenue par l'utilisation de boutons-poussoirs spéciaux, d'éléments d'indication visuelle, de directives à l'intention de l'utilisateur sous forme de pictogrammes et de symboles, de visualisation de textes, etc.;
- s'il n'existe qu'un système électromécanique traditionnel, la solution n° 2 peut être le seul moyen économique de mettre en œuvre certains services supplémentaires (par exemple, numérotation abrégée, répétition de numéros);
- si le système existant et le type de service permettent un libre choix entre les trois solutions, il faut tenir compte des considérations ci-après:
 - la solution n° 1 assure une entière souplesse dans l'adaptation des services aux besoins des abonnés;
 - la solution n° 3 peut améliorer la manipulation;
 - la solution n° 2 apporte à l'utilisateur les mêmes avantages que la solution n° 3 et n'exige pas de caractéristiques spéciales pour les systèmes.